

Informations

SEMINAIRES DE PERFECTIONNEMENT

L'Institut de Sociologie, en collaboration avec la Fondation Industrie-Université et l'Office Belge pour l'Accroissement de la Productivité, organise des séminaires de perfectionnement à l'intention des dirigeants et des cadres d'entreprise.

Le programme de l'année académique 1968-1969 comporte les activités suivantes :

1. *Un programme pour chefs d'entreprise moyenne* (50 à 200 personnes occupées). Le séminaire comporte 4 sessions résidentielles de trois jours qui auront lieu à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville-lez-Malmédy du 23 janvier 1969 au 9 avril 1969 et qui seront consacrées aux problèmes spécifiques des entreprises moyennes dans les domaines de la politique générale, de la gestion commerciale, de la gestion financière, de l'organisation et du personnel.

2. *Des séminaires spéciaux* d'approfondissement destinés aux chefs d'entreprise et à leurs proches collaborateurs. Ces séminaires sont également résidentiels. Le premier, du 3 au 5 février 1969, traitera de « La politique générale de l'entreprise, sa définition et son ajustement périodique ». Le deuxième, du 13 au 15 mars 1969, étudiera le « Rôle du droit dans la direction des entreprises (validité juridique des décisions et rentabilité) ».

3. *Un programme Cadres Supérieurs*, destiné à des personnes assumant des responsabilités au niveau des directions départementales et des directions de service. Le séminaire comprend quatre sessions résidentielles de cinq jours, qui auront lieu à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville du 27 janvier 1969 au 25 avril 1969 ; une session résidentielle de deux jours, les 6 et 7 octobre 1969. Elles seront consacrées aux thèmes suivants : hommes et groupes, gestion économique de l'entreprise, organisation et conduite des hommes.

4. *Un programme Jeunes Cadres*, ouvert à toute personne ayant un diplôme universitaire ou possédant une formation équivalente et qui souhaite acquérir des connaissances de base en matière de gestion d'entreprise. Le séminaire s'adresse plus particulièrement aux cadres ayant moins de cinq ans d'expérience de la vie des affaires. Il comporte vingt journées de travail réparties de novembre 1968 à février 1969. Les réunions se tiendront à l'Institut de Sociologie, 71, boulevard d'Avroy.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à l'Institut de Sociologie, Perfectionnement des Dirigeants et des Cadres, 71, boulevard d'Avroy, Liège. Tél. (04) 23.58.17.



TROIS LAUREATS SE PARTAGENT LE PRIX DES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Le Prix des Communautés européennes, d'une valeur de 100.000 francs belges par catégorie (Science juridique, Science économique et Science politique) a été décerné par un Jury international réuni à Bruxelles à trois universitaires de Manchester, Saarbrücken et Paris, choisis parmi soixante-seize candidats.

M. Wahe Hagop Balekjian, de nationalité autrichienne, reçoit le prix pour la catégorie « Science juridique », pour sa thèse sur :

« Legal aspects of foreign investment in the European Economic Community »
(Les aspects légaux des investissements étrangers dans la Communauté économique européenne).

M. Dieter Biehl, de nationalité allemande, reçoit le prix pour la catégorie « Science économique », pour sa thèse sur :

« Ausfuhrland-Prinzip, Einfuhrland-Prinzip und Gemeinsamer-Markt-Prinzip. Ein Beitrag zur Theorie der Steuerharmonisierung ».

(Le principe du pays exportateur, le principe du pays importateur et le principe du Marché commun — contribution à la théorie de l'harmonisation fiscale).

M. Edmond Jouve, de nationalité française, reçoit le prix pour la catégorie « Science politique », pour sa thèse sur :

« Le Général de Gaulle et la construction de l'Europe ».

*
**

Ce prix est décerné tous les deux ans, en vue de récompenser des thèses universitaires représentant une contribution importante et originale à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Le Jury, présidé par l'Ambassadeur E.N. Van Kleffens, ancien ministre, était composé de M. Fernand Dehousse, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Liège ; M. Jan De Meyer, professeur à la Faculté de Droit de Louvain ; M. Fernand A. Hermens, Directeur du « Forschungsinstitut für Politische Wissenschaft und Europäische Fragen » de l'Université de Cologne ; M. Rolando Quadri, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Naples ; M. G.M. Verrijn Stuart, professeur à la Faculté des Sciences économiques de l'Université d'Amsterdam ; M^{me} C. Nème, professeur à la Faculté de Droit et de Sciences économiques à l'Université de Lyon ; M. J. Bilger, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques et Politiques de l'Université de Strasbourg.

★

FELLOWSHIPS FOR RESEARCH IN THE UNITED STATES OF AMERICA

The American Council of Learned Societies is pleased to announce an American Studies Fellowship Program for the academic year 1969-1970 available to citizens of Western Europe. These Fellowships are for scholars of no more than 45 years of age, who are teaching at the university level or are in the final stage of preparation for such positions and who wish to undertake advanced research in the United States on some aspect of the history, culture, or civilization of that country. Appropriate fields include American history or literature, the geography, economic history, law, or government of the United States, American art, architectural history, or philosophy, or the social structure, political or economic institutions of the United States. Research on the general theory or the techniques of any discipline is *not* appropriate to this program.

The Fellowships are for a minimum period of nine months, and provide for all expenses, including transportation, maintenance, and health insurance for the recipients and their accompanying dependents, as well as the recipients' educational and research expenses.

Selection of candidates will be on a competitive basis. Scholars interested in applying should write to *The American Studies Program, American Council of Learned Societies, 345 East 46th Street, New York, N.Y. 10017, U.S.A.*, before December 1, 1968. The letter should contain the applicant's name, address, age, position, a very brief description of the research he wishes to undertake and the names and addresses of three scholars who might serve as referees of the candidate's qualifications. If the ACLS judges the candidate to be qualified to enter the competition, formal application forms will then be sent to the candidate for completion and return before January 1, 1969. Announcement of awards will be made in April, 1969.

It is hoped that you will call the existence of the ACLS American Studies Fellowship Program to the attention of appropriate scholars of your acquaintance.



PRIX DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE ET DE LA REVUE DE DROIT PÉNAL MILITAIRE ET DE DROIT DE LA GUERRE

PRIX SCIENTIFIQUE 1970

Pour la troisième fois en 1970 la Société et la Revue attribueront un Prix Scientifique dont le montant sera de 10.000 francs belges.

Ce prix est destiné à récompenser l'auteur d'un travail substantiel et original consacré à un sujet de droit pénal militaire, de droit disciplinaire militaire, de droit de la guerre, de criminologie en milieu militaire ou d'histoire du droit militaire.

En 1964 le Prix a été décerné à M. Serge Lazareff (France) pour son ouvrage : « *Le Statut des Forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en France* ». Cette étude, consacrée à l'analyse de l'article VII de la Convention de Londres sur le Statut des Forces de l'OTAN (19 juin 1951), est précédée d'une analyse de l'évolution des statuts des Forces étrangères dans les nombreuses conventions élaborées depuis 1914.

En 1967 M. Armin Steinkamm (République fédérale d'Allemagne) fut proclamé lauréat pour son ouvrage : « *Streitkräfte im Kriegsvölkerrecht* ». Cette étude, basée sur une documentation de caractère international, tend à donner une réponse à la question des limites et des possibilités actuelles des règles du droit de la guerre pour ce qui concerne les notions de « combattant » et de « non combattant ».

Pour le Prix scientifique 1970, les études, manuscrites ou éditées en 1967, 1968 ou 1969, peuvent être rédigées en allemand, en anglais, en espagnol, en français, en italien ou en néerlandais. Elles seront adressées en six exemplaires au Directeur de la Revue de Droit pénal militaire et de droit de la guerre, Auditorat général, Palais de Justice, Bruxelles 1 (Belgique) au plus tard le 31 décembre 1969.

Le jury international est désigné par le Conseil de Direction de la Société.

Les résultats du concours seront proclamés lors du V^e Congrès international de la Société qui se tiendra à Dublin en 1970.

